

## **REGLEMENT DU JEU**

### **Article 1**

La Plagne Resort (Société par Actions simplifiée au capital de 200000 €, Siège Social : Les Provagnes, 73210 La Plagne Tarentaise, RCS de Chambéry sous le n°843 744 350) organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, qui se déroulera en ligne du jeudi 20 au jeudi 27 janvier 2022 via l'URL suivante : <https://social-sb.com/zn/jeu-concours-sublicimes-22>

### **Article 2**

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique dans les conditions et aux dates précisées ci-après (notamment pour ce qui concerne les mineurs), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et, d'une façon générale, des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation est ouverte aux mineurs, sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation préalable de l'un de ses parents ou de son tuteur légal pour participer au jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne sur la durée du jeu.

### **Article 3**

Le jeu aura lieu en ligne, et sera diffusé sur le site de [la-plagne.com](http://la-plagne.com) et [laplagneresort.com](http://laplagneresort.com)

Les participants devront remplir le formulaire en ligne accessible via le lien suivant :

<https://social-sb.com/zn/jeu-concours-sublicimes-22>

Ce jeu se déroulera du jeudi 20 janvier 2022 au jeudi 27 janvier 2022.

### **Article 4**

Pour participer, il convient de remplir l'intégralité du bulletin de participation (nom, prénom, adresse e-mail, et code postal, date de naissance, pays) disponible en ligne. Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription et à transmettre des informations exactes aux sociétés organisatrices.

Ne sera pas prise en compte la participation des personnes n'ayant pas intégralement complété le bulletin et ne remplissant pas les conditions précisées à l'article 2 du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne le respect des conditions de participation et la validité des informations données lors de l'inscription. Toute fausse information impliquerait l'exclusion du participant.

### **Article 5**

#### **Dotation :**

Ce jeu est doté de 22 lots, répartis comme tel :

#### **Groupe 1 :**

- Lots 1 à 5 : un bonnets La Plagne (5 lots au total)
- Lots 6 à 12 : un tour de cou La Plagne (7 lots au total)
- Lots 13 et 14 : un parfum d'ambiance La Plagne (2 lots au total)
- Lots 15 à 21 : une paire de lunettes de soleil (7 lots au total)

#### **Groupe 2 :**

- Lot 22 : Une semaine Subli'cimes : Hébergement jusqu'à 4 personnes avec forfaits remontées mécaniques adulte ou enfant 6 jours La Plagne inclus. Dates du 9 au 16 avril 2022 et conditions non modifiables. (1 lot)

## **Article 6**

Les lots du premier Groupe 1 seront gagnés aléatoirement durant toute la durée du jeu, sous forme de jeu « instant gagnant » dont l'issue est affichée dès la fin de la participation.

Le lot 22 (du Groupe 2) sera affecté par tirage au sort parmi l'ensemble des participants au jeu, qu'ils aient ou non gagné l'un des lots du groupe 1.

## **Article 7**

Les gagnants seront informés directement après avoir rempli le formulaire en ligne (Cf. article 6). A l'exception du lot 22, pour lequel le gagnant sera informé après le tirage au sort du vendredi 28 janvier 2022.

Tout lot qui ne sera pas récupéré dans les conditions mentionnées ci-dessus sera réputé perdu.

## **Article 8**

Les lots sont attribués nominativement aux gagnants et ne peuvent être cédés à une tierce personne ni remis en jeu.

Le lot offert devra être accepté comme tel et ne pourra faire l'objet d'un échange, d'un remplacement ou d'une remise en contre-valeur, pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants autorisent les sociétés organisatrices à utiliser à titre publicitaire, dans le cadre de ce jeu, leur nom, prénom et image, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou avantage autre que l'attribution du lot.

## **Article 9**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.

## **Article 10**

En participant à ce jeu, le participant confirme qu'il a consenti à l'utilisation des données nominatives transmises dans son bulletin de participation, à la seule fin d'organisation du jeu.

Seuls les consentements additionnels donnés pourront être utilisés dans un autre cadre, par eux définis. La participation au jeu n'est pas conditionnée par ces consentements.

En application de la Loi du 6 Janvier 1978 relative à l'Informatique et Liberté, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant et de la faculté d'opposition à leur cession.

Ce droit est à exercer auprès des organisateurs désignés à l'article 1 du présent règlement.

**Fin du règlement**